

DÉLIBÉRATION

N° BS-2018-04

OBJET: Remboursement de la caution au locataire du logement de la Fontaine Sainte

Nombre de membres en exercice : 8
Nombre de membres présents lors de la délibération : 8
Nombre de membres ayant donné procuration : 0
Date de convocation : 03/04/2018
Date d'affichage : 03/04/2018
Votes contre : 0
Votes pour : 8
Abstentions : 0

L'an deux mille dix-huit, le neuf avril,

Le Bureau Syndical dûment convoqué, s'est réuni au siège du SETA à Estang sous la présidence de **Madame France DUCOS**,

Secrétaire de séance : **Claude VETTOR**

Membres présents: France DUCOS, Christian DULHOSTE, Patricia FEUILLET-GALABERT, Michel DAYMAN, Marie-Ange PASSARIEU, Philippe SAUQUES, Pascal TROTTA, Claude VETTOR.

Membres absents et excusés : -

Madame la Présidente informe les membres du Bureau que la locataire qui occupait le logement de la Fontaine Sainte à Estang est partie au courant du mois de février 2018. Madame la Présidente rappelle qu'une caution correspondant à 2 mois de loyers, soit cinq mille francs (5 000.00 F), avait été versée lors de la signature du bail de location en 1998. Compte tenu du très bon état dans lequel le logement a été maintenu et restitué, Madame la Présidente propose aux membres du Bureau de rendre l'intégralité de la caution à la locataire, Madame Adrienne CAPDEPONT.

Où l'exposé de Madame la Présidente, et après en avoir débattu, à l'unanimité des membres présents le Bureau Syndical approuve la proposition ainsi formulée.

Fait et délibéré les jour, mois, et an susdits

La Présidente,
France DUCOS

